



Père décédé et incinération cachée faite par une amie à lui

Par **siad**, le **06/12/2009** à **18:14**

Bonjour,rnrnMes parents ont divorcé en 1994, j'avais alors 14 ans. Depuis les relations père enfants n'existaient plus, cependant, on été souvent amené mes frères et soeur à le rencontrer. Ce que nous savions tout dernièrement c est qu'il était avec une dame (déclarée juste amie en mairie).rnNous avons appris tout dernièrement que notre père est décédé le 23 novembre 2009 et incinéré le 27 novembre 2009rnLorsque j'ai appris tout cela j ai pris une claque énorme, c'était mon père !rnComment peut on être juste amie et prendre la décision d'incinérer une personne à son bon vouloir,comment peut on accepter cela? jamais on a été prévenue de sa maladie et moins de sa mort;rnje me suis alors orientée vers les pompes funébres qui m'ont dit effectivement qu'il n'y avait aucun écrit de mon père stipulant son souhait d'être icinéré que c'était madame Lefevre qui avait tout organisé par elle même et qui a voulu faire tout cela en intimité. Elle aurait également refusé de donner le nom du notaire et qu'elle avait besoin de parler au notaire avant de nous dire le nom de ce dernier.rnLors de la déclaration du décès à la mairie, madame lefevre a déclaré que mon père était célibataire pourtant elle savait qu'il était divorcé avec 4 enfants. rnrnQue puis je faire? J'ai pris rdv avec un avocat car ce n'est pas très judicieuxrnmrci de me répondre s'il te plaitrnfatia

Par **Marion2**, le **06/12/2009** à **18:28**

Bonsoir,rnrnVous avez pris la bonne décision : contacter un avocat.rnrnCette personne n'avait aucun droit de faire incinérer votre père, dans la mesure où ce dernier avait des enfants.rnDe plus, elle a fait une fausse déclaration en mairie.rnJe pense que l'avocat va vous conseiller de déposer une plainte. rnrnBon courage.

Par **siad**, le **06/12/2009** à **21:10**

merci Marion pour ta réponse rapide c est gentil !
de plus, elle n'a pas voulu donner aux pompes funébres le nom du notaire elle aurait peut etre qch a se reprocher
mais je suis choquée du fait qu'elle a incinéré alors que notre religion l'interdit

Par **Marion2**, le **06/12/2009** à **22:34**

Je suis entièrement d'accord avec vous.
Cette personne n'avait aucun droit par rapport à votre père.
Effectivement, son attitude est pour le moins surprenante.
Voyez avec l'avocat et tenez-nous au courant.

Par **siad**, le **06/12/2009** à **22:51**

Merci marion
je vous tiendrais au courant et je reste déterminée quant à rendre justice a la mémoire de mon père